



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°2 DU 14 SEPTEMBRE 2020

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE – SESSION 2021	2
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	4
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEURS DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR – SESSION 2021	4
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	6
CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2021	6
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE	7
RECRUTEMENT D'UN-E AGENT D'ENTRETIEN ET DE RECEPTION SPECIALISE A LA RESIDENCE DU RECTEUR.....	7
DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHÔNE	8
RECRUTEMENT : POSTE D'ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTE EN COLLEGE.....	8
DÉLÉGATION ACADEMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE	9
RECRUTEMENT D'UN OU D'UNE DÉLÉGUÉ(E) DE LA MAITRISE DE L'OPERA DE LYON	9
DÉLÉGATION ACADEMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE	10
RECRUTEMENT RÉFÉRENTS CULTURE TERRITORIAUX	10
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	11
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUE DE L'UCBL.	11

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE – SESSION 2021 (décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015, arrêté du 20 juillet 2015 et circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015)

BIR n° 2 du 14 septembre 2020
Réf : DEC6

L'examen d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert au titre de la session 2021.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir se présenter au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, les candidats doivent être soit :

- enseignants du second degré titulaires
- conseillers principaux d'éducation titulaires
- enseignants et conseillers principaux d'éducation en contrat à durée indéterminée

et

- justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'enseignants du second degré ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Aucune dérogation aux conditions énumérées ci-dessus n'est accordée.

II - CANDIDATURES

A – DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire sur le site du rectorat de l'académie de Lyon à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/caffa/>

DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 12 HEURES AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 17 HEURES

Ces dates sont impératives.

LE CALENDRIER DES EPREUVES DE LA CERTIFICATION SERA DISPONIBLE SUR LE SITE ACADEMIQUE.

B - DATES ET MODALITES DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ OU DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être **renvoyé par courriel à : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr** en précisant en objet « **CAFFA - Inscription - NOM DE NAISSANCE/NOM MARITAL PRENOM** » au plus tard le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 17 HEURES**

- **ADMISSIBILITE :**

Le rapport d'activité de cinq pages dactylographiées au plus (hors annexes : celles-ci pouvant comporter tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer le jury sur cette activité) **ainsi que les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) devront être adressés au bureau DEC6 en 1 seul exemplaire.**

Une version électronique du rapport sous la forme d'un **seul fichier** au format .pdf doit également être envoyée l'adresse suivante : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr en précisant objet « **Rapport d'activité - CAFFA - Nom de naissance/nom marital/prénom** »

- **ADMISSION POUR LES CANDIDATS DEJA ADMISSIBLES :**

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation, **devra être adressé au bureau DEC6 en 1 seul exemplaire**

Un envoi en lettre suivie est conseillé.

Une version électronique du mémoire professionnel sous la forme d'**un seul fichier** au format .pdf devra également être envoyée, à l'adresse suivante : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr en précisant objet « **Mémoire**

- **CAFFA – Nom de naissance/nom marital/prénom** »

Aucun dossier, rapport ou mémoire professionnel déposé, posté ou envoyé hors délai ne pourra être pris en compte.

Tout retard consécutif à la transmission par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un service administratif entraînera le rejet de la candidature pour forclusion.

III – MODALITES DE L'EXAMEN

L'examen pour l'obtention du CAFFA se déroule sur deux années. La première année est consacrée à l'admissibilité, la seconde à l'admission. Les candidats déclarés admissibles doivent déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission au titre de l'année de leur choix.

- **Admissibilité :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury qui s'appuie sur un rapport d'activité fourni par le candidat. Ce rapport consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Le candidat présente une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

- **Admission :**

L'admission consiste en une épreuve de pratique professionnelle (au choix du candidat, au moment de l'inscription, entre une analyse de pratique et l'animation d'une action de formation) et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Le candidat fait part de son choix avant le mois de décembre de la seconde année.

Le choix du sujet de mémoire est libre.

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEURS DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR – SESSION 2021

(décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié, arrêté du 20 juillet 2015 et circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015)

BIR n° 2 du 14 septembre 2020

Réf : DEC6

L'examen d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur est ouvert au titre de la session 2021.

L'inscription peut être effectuée au titre :

- d'un CAFIPEMF généraliste (sans option)
- d'un CAFIPEMF avec option :
 - * Arts visuels
 - * Education musicale
 - * Education physique et sportive
 - * Enseignement en maternelle
 - * Enseignement et numérique
 - * Langues et cultures régionales
 - * Langues vivantes étrangères

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir se présenter au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteurs ou de professeurs des écoles maîtres formateurs, les candidats doivent :

- être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires
- justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire.

Aucune dérogation aux conditions énumérées ci-dessus n'est accordée.

II - CANDIDATURES

A - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire sur le site du rectorat de l'académie de Lyon à l'adresse suivante
<https://portail.ac-lyon.fr/cafipemf/>

DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 12 HEURES AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 17 HEURES

Ces dates sont impératives.

LE CALENDRIER DES EPREUVES DE LA CERTIFICATION SERA DISPONIBLE SUR LE SITE ACADEMIQUE.

B - DATES ET MODALITES DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ OU DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être **renvoyé par courriel au plus tard le vendredi 25 septembre 2020 à 17 heures** en précisant en objet « **CAFIPEMF - Inscription - NOM DE NAISSANCE/NOM MARITAL PRENOM** » à l'adresse suivante :

- pour les candidats exerçant dans l'académie de l'Ain : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académie de la Loire : ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académie du Rhône : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

IMPORTANT :

- **ADMISSIBILITE :**

Le rapport d'activité de cinq pages dactylographiées au plus (à l'exclusion de toute annexe jointe) devra être adressé en 1 seul exemplaire (cachet de la poste faisant foi) à la Direction académique du lieu d'exercice du candidat.

Un envoi en lettre suivie est conseillé.

Ce rapport précise, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger en relation avec le secteur disciplinaire ou l'option éventuelle d'inscription choisi(e) et le cas échéant la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE ainsi que, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer et les travaux effectués à titre personnel ou professionnel comprenant un développement commenté de l'expérience la plus significative.

Une version électronique du rapport sous la forme d'un seul fichier au format pdf doit également être envoyée en précisant objet « **Rapport d'activité - CAFIPMEF - Nom de naissance/nom marital/prénom** » à l'adresse suivante :

- pour les candidats exerçant dans l'académique de l'Ain : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académique de la Loire : ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académique du Rhône : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

- **ADMISSION POUR LES CANDIDATS DEJA ADMISSIBLES :**

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation, **devra être adressé en 1 seul exemplaire (le cachet de la poste faisant foi) à la Direction académique du lieu d'exercice du candidat.**

Un envoi en lettre suivie est conseillé.

Une version électronique du mémoire professionnel sous la forme d'un seul fichier au format **.pdf** devra également être envoyée, en précisant objet « **Mémoire - CAFIPMEF - Nom de naissance/nom marital/prénom** » à l'adresse suivante :

- pour les candidats exerçant dans l'académique de l'Ain : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académique de la Loire : ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr
- pour les candidats exerçant dans l'académique du Rhône : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

Aucun dossier, rapport ou mémoire professionnel déposé, posté ou envoyé hors délai ne pourra être pris en considération.

Tout retard consécutif à la transmission par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un service administratif entraînera le rejet de la candidature pour forclusion.

III – MODALITES DE L'EXAMEN

Les épreuves du CAFIPEMF se déroule sur deux années. La première année est consacrée à l'admissibilité, la seconde à l'admission. Les candidats déclarés admissibles doivent déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission au titre de l'année de leur choix.

Admissibilité :

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury, qui s'appuie sur un dossier fourni par le candidat. Ce dossier comprend un rapport d'activité de cinq pages maximum (hors annexes) dans lequel le candidat présente son itinéraire professionnel en revenant sur une expérience significative. Le candidat joint à ce dossier son ou ses rapport(s) d'inspection.

Admission :

L'admission consiste en une épreuve de pratique professionnelle (au choix du candidat, entre une analyse de pratique et l'animation d'une action de formation) et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Le candidat fait part de son choix avant le mois de décembre de la seconde année.

Le choix du sujet de mémoire est libre.

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE - SESSION 2021

BIR n° 2 du 14 septembre 2020
Réf : DEC6

Le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 instaure un certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire. L'arrêté du 5 mai 2017 précise l'organisation de cet examen. En application de cet arrêté, la direction des examens et concours organise l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour la session 2021.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés sous contrat à durée indéterminée
- Les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat

Sont réputés être titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogique- ingénierie de formation
- Les personnels d'enseignement et d'éducation, titulaires ou employés par contrat à durée indéterminée qui exercent leur activité à temps complet depuis au moins trois ans dans le cadre des missions mises en place pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

II - CANDIDATURES

Les inscriptions à l'examen seront ouvertes **du Mardi 15 septembre 9h au lundi 5 octobre 17h.**

Un lien d'inscription sera disponible sur le site académique, rubrique examens et concours.

Les personnes inscrites se verront proposées une formation académique de 120 h. Les épreuves auront lieu à partir du mois de **septembre 2021.**

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

RECRUTEMENT D'UN-E AGENT D'ENTRETIEN ET DE RECEPTION SPECIALISE A LA RESIDENCE DU RECTEUR

BIR n° 2 du 14 septembre 2020
Réf : DPATSS

Voir fiche de poste en annexe.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la direction des affaires et des moyens généraux au 04 72 80 62 98.

Les candidatures doivent être adressées à l'attention de Monsieur Hervé Darricarrere, directeur des affaires et des moyens généraux, à l'adresse courriel damg@ac-lyon.fr

DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

RECRUTEMENT : POSTE D'ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTE EN COLLEGE.

BIR n° 2 du 14 septembre 2020

Réf. : DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Un poste de coordonnateur de dispositif RELAIS, à mi-temps, est à pourvoir pour la rentrée 2020 au collège Maryse BASTIE à Décines.

La fiche de poste correspondante figure en annexe.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT D'UN OU D'UNE DÉLÉGUÉ(E) DE LA MAITRISE DE L'OPERA DE LYON

BIR n° 2 du 14 septembre 2020

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un personnel de catégorie A titulaire de l'Éducation nationale (enseignant 1^{er} ou 2nd degré, cadre administratif) pour assurer la fonction de délégué(e) de la Maitrise de l'Opéra de Lyon (expressions vocales), à partir du 12 octobre 2020.

Il ou elle exercera à temps plein, sera placé(e) sous l'autorité fonctionnel du directeur général de l'Opéra de Lyon, restera sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le recteur de l'académie de Lyon, sera rattaché(e) à la DAAC et bénéficiera d'une lettre de mission académique.

Conditions financières : maintien du traitement lié au corps d'appartenance et IFSE de 500€ mensuel.

Le profil du poste figure en annexe.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel au plus tard pour le 29 septembre 2020** simultanément à :

- Madame Valérie Mironneau, directrice des ressources humaines à l'Opéra de Lyon
E-mail: recrutement@opera-lyon.com
- Madame Valérie Perrin, délégué académique aux arts et à la culture
E-mail : daac@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT RÉFÉRENTS CULTURE TERRITORIAUX

BIR n° 2 du 14 septembre 2020

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche 17 référents culture territoriaux.

Profil :

Des enseignants exerçant en collège, lycée et lycée professionnel de toutes disciplines dotés d'une solide culture générale et d'une bonne connaissance dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 29 septembre 2020 à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUE DE L'UCBL.

BIR n° 2 du 14 septembre 2020

Réf : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD-LYON 1

L'IUT Lyon 1 recrute un-e enseignant-e du second degré en gestion.

Voir fiche de poste en annexe.